

LA FIN DE LA COALITION FCC-CACH, UNION SACRÉE... STABILITÉ OU INSTABILITÉ

QUOI FAIRE POUR BÂTIR LA COHÉSION NATIONALE ET ASSURER LA STABILITÉ AU CONGO ?

**Christian NDOMBO
MOLEKA,**
Politologue
prospectiviste et
Coordonnateur
National de la
Dynamique des
politologues de la
RDC, Dypol en sigle.
Chercheur –
consultant –
conférencier.
christianmoleka@
gmail.com

Je voudrais, avant tout propos, m'acquitter d'un heureux devoir, celui de remercier les organisateurs des Journées Sociales ainsi que la direction du CEPAS pour la confiance renouvelée en ma modeste personne et l'opportunité que vous offrez, par mon truchement, à la Dynamique des politologues que j'ai l'honneur de diriger, de s'exprimer sur les hautes questions politiques de notre société.

La thématique qui nous a été confié dans le cadre ces journées s'articule comme suit : « *la fin de la coalition FCC-CACH, Union sacrée... stabilité ou instabilité (État de lieu du Consensus de Sun City). Quoi faire pour bâtir la cohésion et assurer la stabilité ?* ». Nous allons, de ce fait, organiser notre propos en trois mouvements.

Dans un premier mouvement, nous allons examiner quelques concepts opératoires dans le cadre de la présente dissertation. Il s'agira notamment des concepts de coalition, d'instabilité politique, avant d'évoquer quelques considérations sur les notions de transitologie, du reste cadre matriciel des journées sociales, tel qu'il apparaît dans le thème général.

En Deuxième mouvement, nous tenterons de décrypter les deux expériences de coalitions gouvernementales, à savoir la coalition FCC-CACH et l'Union sacrée, ainsi que leur rapport avec la stabilité ou l'instabilité politique.

Enfin, nous entreprendrons de présenter quelques traits de perspectives indispensables à la consolidation de notre démocratie. Bien évidemment, en liminaire de cette subdivision, un petit cadrage méthodologique sera développé autour de la théorie du choix rationnel (TCR) ou la théorie stratégique.

L'approche de la réalité sociale au moyen de l'instrument de la théorie stratégique a la particularité

de mettre en lumière la « rationalité des acteurs », leurs stratégies et les interactions pour appréhender la structure dans laquelle celui-ci intervient¹. Les phénomènes sociaux, comme les coalitions politiques, ne peuvent être appréhendés qu'en identifiant et en se concentrant sur les motivations individuelles des acteurs pour « *aboutir à l'émergence d'un effet global par agrégation des comportements individuels* ».

L'analyse stratégique repose sur quatre postulats :

1. Pour comprendre les dynamiques, le plus déterminant n'est pas le système formel (organigramme, circuits officiels de communication, etc.) mais les acteurs (groupe d'acteurs) qui, chacun, ont leurs enjeux, leurs objectifs qu'ils visent ;
2. Les acteurs sont intelligents. Cela signifie que les dysfonctionnements ne sont pas le fruit de l'irrationalité des acteurs mais, au contraire, de leurs rationalités. Un dysfonctionnement n'est donc pas le fruit de l'irrationalité des acteurs mais la réponse à un enjeu non dévoilé des acteurs ;
3. Pour atteindre leurs enjeux, les acteurs mobilisent les ressources et tentent de contourner les contraintes qui s'opposent à eux ;
4. En fonction de ces ressources et contraintes, les acteurs fixent leurs stratégies. Ces stratégies d'acteurs sont ancrées dans « l'ici et maintenant » (en fonction des enjeux, objectifs, ressources et contraintes du moment).

Pour entreprendre une étude empirique en recourant à la théorie de choix rationnel (TCR), il faudrait adopter une démarche en six étapes :

Identifier les agents/ acteurs associés à un phénomène ou à une situation à comprendre ou à expliquer, en l'occurrence le FCC, le CACH et l'Union sacrée ;

- a) Identifier les objectifs visés par ces agents ;
- b) Décrire les contextes, social et institutionnel, dans lesquels opèrent les agents ;
- c) Déterminer le type et la quantité d'information que les agents détiennent sur cet environnement externe ;
- d) Identifier les stratégies que les agents pourraient ou devraient adopter pour atteindre leur objectif ;
- e) Identifier, parmi ces stratégies, celles qui pourraient contribuer davantage à défendre les intérêts des agents.

Mais, avant d'explorer ces différentes démarches, nous allons préalablement tenter d'explorer les différents concepts opératoires qui structurent notre exposé, notamment, la coalition et l'instabilité politique.

La coalition désigne, selon Vincent Lemieux, « des ensembles concertés et temporaires d'acteurs individuels ou collectifs qui ont des rapports de coopération et de conflits et qui cherchent par une structuration de pouvoir

1 Fiche Cedip, 27 analyses stratégiques du 07/03/2011 ; les fiches sont un condensé tiré de Michel CROZIER et Ehard FRIEDBERG, *Acteur et le système*, Paris, édition du seuil, coll. Point essais, 1992, 512 pages.

appropriée à prédominer sur leurs adversaires de façon à ce que les coalisés obtiennent ainsi des avantages plus grands que s'ils n'avaient pas fait partie de la coalition² ». Loin d'être exhaustive, cette définition de Vincent Lemieux semble rencontrer notre analyse et servira donc de cadrage théorique au cours de notre exposé. Il s'entend que la coalition est une variante de l'alliance qui s'élargirait à d'autres types d'ensembles ou de groupements, quelquefois ni concertés ni durables, comme les agrégats, ou parfois non concertés mais durables, comme les tendances.

Qu'en est-il alors de l'instabilité ? Concept pluriel qui investit à la fois les champs politique, économique, social, culturel, géologique, et génétique, il marque l'état de ce qui n'est pas stable, avec une idée de rupture de l'équilibre concernant l'état ou la structure d'un corps³.

Pour Ndokang Essone et André Dumas Tshambou⁴, le concept d'instabilité politique peut être appréhendé selon deux dimensions : la dimension d'agitation politique qui privilégie l'aspect descriptif de l'agitation politique et la dimension d'instabilité gouvernementale qui privilégie l'aspect probabiliste.

Sous la dimension d'agitation politique, l'instabilité politique peut être définie soit comme une éruption des violences politiques (émeutes, manifestations, coups d'État)⁵, soit comme un changement des pouvoirs politiques par la violence et des changements respectant des formes légales⁶, ou de manière plus restrictive encore, comme un changement régulier par la force du gouvernement exécutif, ne considérant cette fois-ci le volume total des coups d'État comme indicateur s'instabilité politique⁷.

Sous la dimension d'instabilité gouvernementale ou de changement de gouvernement, l'instabilité politique s'entend comme la fréquence de changement qui affecte le pouvoir exécutif, que ces changements soient constitutionnels (changement de majorité politique) ou institutionnels⁸

2 Maffre PHILIPPE et Lemieux VINCENT, « les coalitions, liens, transactions et contrôle », in *Pole Sud, Partenariats contre l'exclusion*, (2000), n° 12, pp. 128-130.

3 [www.cnrtl.fr/ définition/ instabilité](http://www.cnrtl.fr/d%C3%A9finition/instabilit%C3%A9). Page consultée en mai 2021.

4 Ludwick 1^{er} NDOKANG ESSONE, André DUMAS TSHAMBOU, *Instabilité politique en République centrafricaine et performance de croissance de l'économie camerounaise*, in *Les Cahiers du Cedimes, Dossier : instabilité politique et développement économique*, Vol 13. n° 2-2019.

5 JP AZAM, J.C. BERTHELEMY, CALIPELI, « Risque politique et croissance en Afrique », in *Revue économique*, vol 47, N°3, pp819-829 cité par Ludwick 1^{er} Ndokang Essone, André Dumas Tshambou, « Instabilité politique en République centrafricaine et performance de croissance de l'économie camerounaise », in *Les Cahiers du Cedimes, Dossier « Instabilité politique et développement économique »*, Vol 13. n° 2-2019, 1996.

6 FOSU A.K C, "Political Instability and Economic Growth : Evidence from subsharan Africa", in *Economic development and culture change*, 1992, pp. 829-841 ; cité par Ludwick 1^{er} NDOKANG ESSONE, André Dumas TSHAMBOU, « Instabilité politique en République centrafricaine et performance de croissance de l'économie camerounaise », in *Les Cahiers du Cedimes, Dossier : « Instabilité politique et développement économique »*, Vol 13. n° 2-2019.

7 R.W. JACKMAN, R.A WILLER, « A renaissance of political culture ? », in *American journal of political science*, vol.40, N°8 (August 1996), pp. 632-659 ; cité par Ludwick 1^{er} Ndokang Essone, André Dumas Tshambou, « Instabilité politique en République centrafricaine et performance de croissance de l'économie camerounaise », in *Les Cahiers du Cedimes, Dossier : « Instabilité politique et développement économique »*, Vol 13. n° 2-2019, 1996.

8 A. ALESINA, R. PEROTTI, *Income Distribution, Political Instability and Investment*, NBER, Working Paper, N° 4486 cités par Ludwick 1^{er} Ndokang Essone, André Dumas Tshambou, « *Instabilité politique en*

mais encore comme la propension de changement de gouvernement dans un pays, lequel comprend plusieurs types d'insurrections, de révolutions, etc. Ou, enfin, tenant compte de l'apparition de nouvelles menaces, l'instabilité politique pourrait également inclure les effets des activités terroristes qui peuvent servir peu à peu à détruire la stabilité gouvernementale.

On peut, à la lumière de ces deux dimensions de l'instabilité politique, établir que la définition qui semble se rapprocher de la situation de la coalition FCC-CACH et de l'Union sacrée est belle et bien la seconde, à savoir l'instabilité gouvernementale, même si on est en droit de s'interroger avec pertinence si on peut parler d'instabilité politique en l'absence de récurrence ou de fréquence de changement, les différentes définitions ayant mis l'accent sur celle-ci (propension, fréquence) dans la théorisation de l'instabilité politique.

Enfin, pour clore ce premier mouvement consacré en quelque sorte à la revue conceptuelle, nous allons très rapidement revenir sur les notions de « transition démocratique », et de « consolidation démocratique », comme repris dans le thème général des journées sociales. Ces notions constituent deux sous-disciplines de la science politique dénommées « transitologie » et « consolidologie ».

En effet, c'est au milieu des années 1970 que des chercheurs en sciences politiques autour de l'argentin Guillermo O'Donnell et des américains Philippe C. Schmitter et Laurence Whitehead, tentèrent de construire un cadre théorique pour comprendre les dynamiques de rupture au sein des hiérarchies héréditaires, des juntes militaires ou des dictatures et qu'ils baptisèrent en « transition démocratique », la transition étant ce moment de battement entre un régime autoritaire « certain » et un « uncertain something else » dont ils espèrent qu'il soit le plus démocratique possible⁹.

Les théories transitologiques présentent la construction démocratique comme un processus historique linéaire et séquentiel, généralement en trois phases, constitué en phase de libération, phase de l'installation d'un régime démocratique (transition) et celle de la consolidation démocratique.

Ainsi, parler de consolidation démocratique en République démocratique du Congo, supposerait que nous avons déjà enclenché le processus de libération. L'on pourrait même dire que nous l'avons enclenché deux fois de suite, soit en avril 1990 et en 2002, à la suite des dialogues de Sun City. Cela supposerait par ailleurs que nous avons réussi le pari de l'organisation d'une première élection multipartite libre, transparente et généralement accepté par les vaincus et qui conforterait la libération et lancerait ainsi la phase de transition. C'est fort de ces deux postulats que nous pourrions alors aborder la dernière phase de *consolidation démocratique*.

Au regard de toute cette analyse théorique, comment décrypter les deux expériences de coalition et en quoi celles-ci entretiennent-elles l'instabilité

République centrafricaine et performance de croissance de l'économie camerounaise », in *Les cahiers du Cedimes*, Dossier : « Instabilité politique et développement économique », Vol 13. N° 2-2019, 1996.

9 Pascal CHABOT, *L'âge des transitions*, Presses universitaires de France, Paris, 2015, pp. 127.

politique ? Ou, a contrario, sont-elles garants de la stabilité politique ? Pour avancer une tentative de réponse à ce questionnement, il nous faut re-questionner les objectifs des différents acteurs que sont les FCC et le CACH au sortir des élections de 2018.

Grand perdant des élections présidentielles controversées de 2018, le FCC, Front commun pour le Congo, gagne, à la surprise générale, une majorité parlementaire et des élections provinciales qui lui permettent de gérer 24 des 26 provinces, d'éviter une alternance absolue pour une alternance relative moins dramatique¹⁰. La coalition CACH, qui porte la candidature du président proclamé par la commission électorale Félix Tshisekedi Tshilombo, n'a pu gagner que le scrutin présidentiel. À défaut d'une cohabitation constitutionnelle jugée trop conflictuelle, les deux coalitions font le pari d'une large coalition FCC-CACH, attelage qui s'avèrera conflictogène, les deux formations faisant le choix d'une coopération partielle et gardant des objectifs stratégiques contraires : la stratégie du statuquo et de l'usure pour le FCC et la stratégie de la conquête permanente et de l'anéantissement pour le CACH. En conséquence, les deux années de gouvernance de la coalition FCC-CACH seront marquées par l'hyper compétitivité politique avec pour corollaires la faiblesse institutionnelle et la vulnérabilité sociale.

On peut aisément déduire que l'instabilité institutionnelle qui a caractérisé l'année 2020 et « l'instabilité gouvernementale » qui s'en est suivi sont consécutives aux logiques contraires de prédominance entre les deux acteurs de la Coalition FCC-CACH.

On est en droit de se demander si la nouvelle coalition Union sacrée pourrait être un gage de « stabilité politique » pour les deux prochaines années. Rien, pourtant, ne se semble si sûr. Il faut, pour s'en convaincre, interroger cette fois-ci les différentes stratégies auxquelles a recouru le camp présidentiel pour « de-corseter » l'étau majoritaire du FCC et analyser son impact dans le nouveau rapport des forces qui se met en place, particulièrement au sein de la nouvelle coalition.

En effet, à défaut de « débaucher » les chefs des partis et regroupements politiques qui constituaient les sociétaires de la majorité du FCC, il a été encouragé la transhumance des élus nationaux par une interprétation controversée du mandat impératif, encourageant ainsi une atomisation des regroupements et une autonomisation des élus qui devrait ouvrir un débat épistémique sur la représentation en République démocratique du Congo. Par ailleurs pour consolider les allégeances et stimuler le loyalisme des soutiens, il s'est développé, au sein du parlement, un système prébendier qui banalise la corruption et entretient une sorte de clientélisme politique.

En conséquence, la gestion des ambitions de « cette clientèle politique », l'absence de la rigidité disciplinaire inhérente au parti politique

10 Christian NDOMBO MOLEKA, « RDC, FCC-CACH, À qui profite le temps ? », article publié le 20 juin 2020 sur le site d'analyse et d'information www.congovirtuel.com.

et regroupement, la multiplication des pôles décisionnaires par l'autonomisation des élus (le cas des députés dits révolutionnaires ne s'identifiant pas à leurs familles politiques mais à leurs contributions personnelles) et le dédoublement des regroupements sont de nature à créer une majorité politique fragile et fébrile qui ne saurait que poser les jalons de l'instabilité gouvernementale. À ce tableau, il faut ajouter le fait que structurellement, comme au sein de la coalition FCC-CACH, le parti présidentiel, l'UDPS, demeure infiniment minoritaire au sein de la majorité qu'elle est censée conduire dans le cadre de l'union sacrée. Il est fort probable et prévisible que ce leadership soit régulièrement contesté sur plus d'une question de gouvernance publique. La formation du gouvernement Sama Lukonde a démontré, notamment au moment des répartitions des portefeuilles, combien il serait laborieux d'asseoir le leadership de l'UDPS au sein de cette majorité politique.

À titre de comparaison, le PPRD et sa mosaïque, en 2011, disposait de près de 150 élus et était donc la première force au sein de la Majorité parlementaire, MP, position prédominante qui lui permettaient « d'imposer » son leadership au sein de cette famille politique.

Au regard de tout ce risque potentiel d'instabilité politique, en quoi le consensus issu de Sun City est-il aujourd'hui remis en question ? En fait, les dialogues politiques de Sun City ont permis de trouver « le compromis » entre les partisans du parlementarisme avec un président de la République faible, courant défendu à l'époque par un certain Étienne Tshisekedi, et ceux défendant le *statu quo*, c'est-à-dire un présidentialisme avec un président fort. Mais également, un deuxième compromis entre les défenseurs de l'unitarisme de la République et les partisans du fédéralisme. Le régionalisme constitutionnel, la libre administration des provinces et des entités territoriales décentralisées, le bicéphalisme exécutif ainsi que la rationalisme parlementaire, tous consacrés dans la constitution de 2006 sont la conséquence de cet équilibre fondateur de l'architecture consensuelle et communément partagée de la troisième République.

Pourtant, force est de constater que des risques potentiels pèsent sur cet équilibre, qu'une tendance à la présidentialisation du régime politique se dessine de plus en plus, et qu'un assujettissement de plus en plus affirmé des provinces tord le cou à la libre administration des provinces, remettant totalement en cause les équilibres issus du consensus de Sun City.

Comment, dès lors, envisager une stabilité politique et bâtir la cohésion ? À cette question pertinente et complexe, nous ne pourrions que répondre par la complexité. Les transitologues affirment qu'il faut « une élection fondatrice » pour sortir de la phase de libération et lancer la transition et que, par la suite, obtenir au moins deux alternances pour consolider la démocratie. C'est dire que les élections jouent un rôle majeur dans la consolidation de la démocratie. Il me semble que nous ne pouvons asseoir

la stabilité politique qu'en faisant des élections de 2023, les élections fondatrices de notre transition démocratique, puisque, depuis 2006, le pays court derrière des élections inclusives, transparentes et crédibles. Il faudrait pour ce faire réunir quelques préalables, notamment une dépolitisation de la CENI et une inclusivité de toutes les parties prenantes.

Des tendances lourdes structurant nos processus politiques et électoraux depuis 2006 devraient être minorées au maximum, qu'il s'agisse de la non inclusivité du processus (loi électorale et inégalité d'accès à « l'information électorale »), de la politisation de la CENI (instrumentalisation des animateurs et particulièrement de la société civile), de l'absence d'intégrité électorale et de l'incidence des extranéités dans les processus politiques et électoraux (financement du processus, légitimation des résultats, agendas politiques extérieurs).

Par ailleurs, des tendances émergentes viennent également complexifier le processus politiques. Il faut, entre autres, citer « l'intelligence des risques » des nouveaux dirigeants qui pourraient conduire à une grande conflagration. Le sentiment d'infailibilité qui habite certains dirigeants politiques actuels (syndrome dit du Titanic), après la victoire stratégique sur le FCC, le renversement institutionnel pose une barrière psychologique à toute réflexion rationnelle sur les vulnérabilités auxquelles on peut faire face si le processus électoral est malmené. À cela s'ajoute, à la différence des processus électoraux antérieurs, le « *fort ancrage identitaire* » que prend de plus en plus le paysage politique, qui est de nature à cristalliser les tensions ethniques, notamment à Kinshasa. Il est fort probable que les tensions électorales exacerbent les tensions ethniques et conduisent à l'extrême, à des affrontements interethniques (violences civiles), à une neutralisation de l'appareil sécuritaire (une police peu répressive et observatrice) et à des horizons sécuritaires imprévisibles et volatiles.

Il faudrait, enfin, envisager de changer de mode de scrutin, quitter la proportionnelle pour un scrutin majoritaire pour aboutir, *in fine*, à des minimales coalitions, ou alors maintenir la proportionnelle en renforçant des correctifs comme le seuil. Et, dans l'hypothèse où l'on voudrait changer de république, il faudrait refonder un nouveau consensus national. Toutes ces réformes ne sont possibles qu'avec l'appropriation du processus politique par le citoyen, élément central de la démocratie représentative, et par une surveillance citoyenne engagée. Car, l'un des enjeux des élections avenir est la participation citoyenne. Pourrions-nous connaître un taux d'abstention plus élevé que dans les scrutins précédents ? Serions-nous en face à un désenchantement démocratique qui pourrait conduire à une participation citoyenne plus faible ? Comment maintenir, dès lors, un engagement citoyen plus fort ? C'est dans la réponse de ces différents enjeux (enjeux des élections fondatrices, du repli identitaire et de la participation citoyenne) que nous pourrions espérer poser les bases d'une cohésion sociale et de la stabilité politique. ■